

Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires

Déclaration du groupe de l'Artisanat

Les études montrent que la proximité est devenue un critère de choix important pour les achats alimentaires. Les consommateurs privilégient désormais les produits français, voire régionaux ou locaux.

La recherche de qualité, le soutien à l'économie locale, mais aussi le souci d'agir pour l'environnement, sont autant de motivations qui appuient cette évolution.

Cette tendance s'est même renforcée lors du confinement.

La crise sanitaire a également vu émerger une attente de la population en faveur d'une reconquête de l'autonomie alimentaire du pays, alors que nous sommes aujourd'hui largement dépendants des importations, notamment sur les fruits et légumes.

Tout ce contexte offre l'opportunité d'appuyer le développement de nouveaux systèmes de production, de transformation et de distribution, plus fortement ancrés dans les territoires, tout en étant porteurs de bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

L'avis identifie une pluralité de leviers pour répondre à cet enjeu.

Il faut tout d'abord reconnaître clairement une « compétence alimentation » aux collectivités locales. Comme la crise sanitaire l'a montré, le rôle des communes ou intercommunalités est essentiel pour organiser la valorisation des productions locales et la coordination des acteurs de l'amont et l'aval, mais aussi pour mener des actions répondant aux besoins des habitants.

Les collectivités peuvent mettre en place des systèmes de monnaies locales apportant un soutien aux agriculteurs et artisans du territoire ; dans ce cadre, les personnes en situation de fragilité économique peuvent se voir attribués des « chèques alimentation durable ».

Mobiliser pleinement les crédits européens du programme « Fruits et légumes à l'école » est, par ailleurs, un impératif. Élargir ce dispositif en « fruits et légumes pour tous » serait également une voie à suivre afin de permettre à toutes les familles d'accéder à des produits frais bénéfiques pour la santé. Mais il importe aussi de développer des actions concrètes qui impliquent les habitants, à travers des ateliers de cuisine et échanges de savoir-faire, autour de la mise en pratique du « manger mieux en dépensant moins ».

Pour favoriser l'ancrage territorial de l'alimentation, la loi a créé, il y a 6 ans, les Projets alimentaires territoriaux (PAT). Mais cet outil peine encore à se déployer ou à apporter les résultats escomptés.

Le bilan montre notamment que l'association de l'ensemble des acteurs économiques sans exclusion, permet d'instaurer une mobilisation partenariale efficace ; c'est donc un gage de réussite pour ces projets de prévoir la participation active notamment de la restauration privée, des artisans, des associations et des représentants des habitants, aux côtés des agriculteurs locaux.

Par ailleurs, si les PAT sont de nature à renforcer l'attractivité des territoires et à soutenir leur résilience agricole et alimentaire, ils doivent pouvoir s'inscrire dans un écosystème plus large.

C'est pourquoi, il convient d'articuler les différentes politiques d'aménagement d'un territoire avec les enjeux alimentaires qui sont les siens.

C'est le cas par exemple d'une politique commerciale visant à soutenir les activités d'artisans et de commerçants offrant un approvisionnement alimentaire local et des débouchés aux productions d'un territoire.

Enfin, le droit européen de la commande publique doit évoluer de sorte que qu'un pourcentage minimal de produits locaux puisse figurer parmi les critères de sélection des appels d'offre.

Sur tous ces éléments, le groupe de l'artisanat a approuvé les propositions portées par l'avis et il l'a voté.